

CONCERTATION À LUANDA Par André NAOUSSSI, envoyé spécial

Golfe de Guinée : le temps de l'économie bleue

Comment coordonner la sécurité maritime et l'exploitation des ressources de dix-neuf États, qui couvrent plus de 6.000 km de côtes de l'Angola au Sénégal ? Équation à résoudre du 28 au 30 mai 2025 à Luanda (capitale de l'Angola), par la Commission du Golfe de Guinée (CGG), au cours d'un atelier au terme duquel elle va lancer le "Plan d'action pour l'économie bleue" dans cette région.

Ils seront une cinquantaine de participants, aux profils les plus divers : représentants des États membres et d'organisations régionales, partenaires, opérateurs privés, experts nationaux, continentaux et internationaux, membres d'associations civiles. Ils vont disséquer pour le compte de la CGG, ce concept contemporain "d'économie bleue" qui, au-delà de la pêche et des ressources halieutiques, englobe l'exploitation durable de toutes les activités qui se déroulent dans les océans et les alentours : pétrole, gaz, mines, transports, recherche, énergies renouvelables, tourisme, etc. L'on perçoit les enjeux pour la prospérité des États et le bien-être des populations, ainsi que les questions de sécurité maritime et terrestre qui s'y greffent.

La région du Golfe de Guinée est d'autant plus concernée que, d'après des estimations fiables, elle regorge d'importantes réserves de pétrole qui représentent environ 35 % des réserves mondiales totales, ainsi que d'autres minéraux précieux tels que le diamant, l'étain, la bauxite, le manganèse, le cobalt. En outre, cette zone subit avec rudesse les effets de la pêche dite INN ("Illicite, Non déclarée et Non réglementée"), orchestrée principalement par des flottes étrangères hautement modernes (ayant parfois à bord des armes lourdes).



L'ACTE DU 03 JUILLET 2021

Pour mutualiser leurs efforts et sauvegarder d'urgence leurs intérêts communs, quelques pays de la région ont pris les devants. Ce qui a débouché sur la signature le 03 juillet 2021 à Libreville (Gabon), du Traité instituant la Commission du Golfe de Guinée (CGG). Cinq États apposèrent leur signature sur cet acte constitutif : Angola, Congo, Gabon, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe. Luanda fut choisi comme siège. Entre 2008 et 2017, quatre autres pays ont rejoint l'institution : Cameroun, République Démocratique du Congo, Ghana, Guinée Équatoriale.

D'après les échos du Secrétariat Exécutif, les négociations sont prometteuses pour l'adhésion des dix autres nations (Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Libéria, Gambie, Guinée Bissau, République de Guinée, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

Ce mécanisme de coopération politique couvre finalement une partie de trois régions d'intégration en Afrique constituées de pays riverains : CEEAC (Afrique Centrale), CEDEAO (Afrique de l'Ouest), SADC (Afrique de l'Est et australe). Les représentants de tous les dix-neuf pays sont d'ailleurs invités à l'atelier de fin mai à

Luanda. Ils présenteront chacun l'état de développement de l'économie bleue dans le pays.

"PLAN D'ACTION CONJOINT"

Ces contributions seront associées à celles des divers experts et autorités invités, pour constituer le socle d'un "Plan d'action conjoint de l'économie bleue dans la région du Golfe de Guinée". Ce document sera consolidé et peaufiné, et soumis prochainement à l'examen de la Conférence des Ministres, puis à la sanction du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CGG (dont la présidence tournante est assurée actuellement par le Ghana). Le précédent Sommet s'est tenu à Accra le 6 août 2024, sous le thème : «Construire une région du Golfe de Guinée sûre, sécurisée et prospère pour un développement durable». Il avait marqué son soutien à la redéfinition des priorités pour articuler les stratégies de la CGG sur des actions fortes et transversales : sauvegarde et sécurité ; développement durable ; protection de l'environnement.

En outre, d'autres propositions aux ministres et chefs d'État concerneront la diversification des sources de financement de la CGG, qui pour l'instant proviennent uniquement des États membres – dont les contraintes sont multiples, entraînant de nombreux arriérés et retards de paiement.

RÉACTION recueillie par A.N

JOSÉ MBA ABESO, Ingénieur, Secrétaire Exécutif de la CGG

« Une année 2025 prometteuse »

La Commission du Golfe de Guinée (GGC) joue un rôle clé pour assurer la sécurité maritime et le développement d'une économie bleue durable dans sa région. Ses responsabilités et obligations s'articulent autour des points suivants : promotion de la coopération régionale pour une approche coordonnée et collective de la sécurité maritime ; élaboration et mise en œuvre de politiques harmonisées ; renforcement des capacités et formation en matière de surveil-

lance maritime et d'application des lois ; facilitation de l'échange d'informations entre les États membres ; résolution des conflits et médiation concernant les frontières maritimes, les ressources et les zones de juridiction exclusive des États ; protection des ressources marines pour une exploitation durable, notamment les pêches, le pétrole et le gaz ; suivi et évaluation de la situation en matière de sécurité maritime ; collaboration avec les partenaires internationaux, afin d'aligner les

efforts régionaux de sécurité sur les normes mondiales et de bénéficier d'une expertise et de ressources externes.

L'année 2025 s'annonce très prometteuse pour la CGG. Elle sera marquée par un agenda stratégique axé sur le renforcement institutionnel, la promotion de la coopération régionale, la valorisation de l'économie bleue, et le développement durable. D'où les grandes attentes que nous plaçons dans l'atelier qui se tient du 28 au 30 Mai à Luanda».



(Source : Revue de la CGG, N° 001, Avril 2025)